



# Association Numismatique de la Région de Cluses

Société Numismatique constituée en 1975 – Loi 1901

Bulletin n° 26 – 25 juin 2006

## Editorial

L'été étant arrivé, nous reprendrons nos réunions le **vendredi 15 septembre**. La rentrée sera pleine d'évènements puisque nous aurons notre week-end traditionnel avec chasse au trésor au plateau d'Andey les **16 et 17 septembre**. Le **samedi 14 octobre** à Annecy nous organiserons une bourse aux monnaies lors de la 3<sup>ème</sup> rencontre numismatique des Pays de Savoie, et le lendemain le **dimanche 15** nous avons en projet une sortie conjointe en car avec l'association numismatique d'Annecy, au programme la visite du Musée Monétaire de Lausanne, pique-nique et visite du Musée de Martigny. N'oubliez donc pas de noter toutes ces dates sur votre agenda.

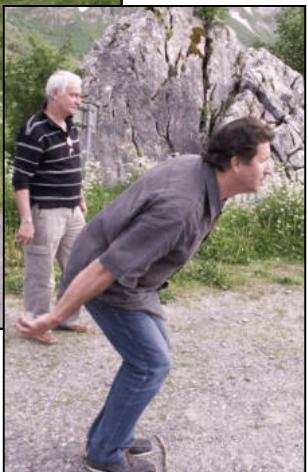
Mais en attendant, bon été à tous, et à bientôt lors de nos différentes rencontres.....□

Jean-Luc BUATHIER

**Le repas du  
vendredi  
16 juin**



Nous avions tous rendez-vous à Morsullaz (sur les hauteurs du Mont-Saxonnex) pour notre repas annuel en lieu et place de notre réunion mensuelle du 3<sup>ème</sup> vendredi du mois à Marignier.



*Les « pros » de la pétanque attendant l'apéritif ....*



*Les adhérents réunis pour l'apéro devant l'auberge de « La Pointe du Midi »*

*Nous nous sommes retrouvés nombreux pour déguster les spécialités montagnardes.*



# Poids et Titre des monnaies de Savoie

## de 1755 à 1860

(suite du bulletin n° 25)

### 6- La réforme monétaire de 1768 - Edit du 20 mars 1768

Cette réforme monétaire ne concernait que les monnaies frappées pour l'île de Sardaigne. Pour les états de terre-ferme possédés par le roi de Sardaigne la réforme de 1755 continuait à s'appliquer.



*1 sol de l'île de Sardaigne  
- 1786 -  
(dimension réelle 19 mm)*

### 7- La réforme monétaire de 1785 - Edit de décembre 1785

Cet édit ne s'applique qu'aux monnaies des états de terre-ferme. Il ne concerne que les monnaies en or. Il est ordonné que les pistoles de 24 livres ainsi que leurs demies, leurs quarts et leurs multiples (1/2 carlin, carlin) fabriquées en conséquence de l'édit de 1755 cesseront d'avoir cours et seront changées à raison de **24 livres 16 sols** la pistole.

De plus il sera fabriqué de nouvelles pistoles de 24 livres, avec leurs demies, leurs quarts et leurs multiples de 60 et 120 livres.



*Nouvelle pistole de 24 livres  
- 1788 -*

Par contre aucun changement pour les écus et les monnaies divisionnaires en argent, ils gardent le même poids et le même titre.

**Les valeurs en monnaie de compte et les équivalences monétaires** des monnaies d'or et d'argent ne changent pas non plus (*voir les tableaux de la réforme monétaire de 1755 dans le bulletin précédent*). Seul le poids de ces monnaies est changé.

NOUVEAU POIDS DES MONNAIES					
Or	deniers	grains grannottins	grammes	pièce/marc	
1/4 pistole	1	18	17	2.2796	107.89
1/2 pistole	3	13	10	4.5591	53.94
pistole	7	2	20	9.1183	26.97
1/2 carlin	17	19	2	22.7957	10.79
carlin	35	14	4	45.5913	5.39

TITRE DES MONNAIES			
Or	carat	grains	1000ème
1/4 pistole au carlin	21	18	906.25

## 8- La période de l'occupation de la Savoie et du Piémont 1792/1815

Dès 1792, les français pénètrent en Savoie et engagent le peuple à « secouer le joug de la tyrannie piémontaise ». La majorité des communes de Savoie demandent leur réunion à la France après le vote exprimé le 14 octobre 1792. Le roi de Sardaigne fait alors de vaines tentatives pour reconquérir la province de Savoie. Deux départements français sont créés, le département du Léman et le département du Mont-Blanc

Les Français prennent le Piémont en 1796, Charles-Emmanuel IV (roi de Sardaigne de 1796 à 1802) subit la pression de l'occupant français, et se réfugie en Sardaigne en 1798. A l'initiative de l'occupant, le 10 décembre 1798 la république du Piémont est créée. Les Français sont chassés du Piémont le 20 juin 1799 par la coalition austro-russe. Mais le 16 juin 1800 ils reprennent le Piémont et crée la République Subalpine. En 1802, le 11 septembre, le Piémont est annexé à la France.

En 1813, les Autrichiens prennent Genève et occupent une partie de la Savoie. Le traité du 30 mai 1814 partage la Savoie entre la France et le royaume de Sardaigne. Les « cent-jours » remettent tout en cause et les Autrichiens réoccupent la Savoie en juillet 1815. Le second traité du 20 novembre 1815 rend la quasi-totalité de ses terres à Victor-Emmanuel I et met ainsi fin à l'occupation de la Savoie.



*République piémontaise  
Demi écu  
- An VII -*

Durant toute cette période plusieurs monnayages ont eu cours : les anciennes monnaies du royaume de Sardaigne, les monnaies de la république Piémontaise, les monnaies de la Gaule Subalpine, les monnaies françaises de manière prépondérante et les monnaies autrichiennes.



*République subalpine - 2 sols  
- An 9 -  
(vente CGB – Monnaie VI – n° 3953)*



*République subalpine - 20 francs  
- An 10 -  
(monnaie appelée « 20 francs Marengo »)*

## 9- La réforme monétaire de 1816 – Lettres-Patentes du 6 août 1816

Le système décimal est imposé à la Savoie par Napoléon en 1805. Pendant toute l'occupation française et jusqu'en 1815, date à laquelle suivant le traité de Vienne la Savoie est rendue à Victor-Emmanuel I, les monnaies françaises sont utilisées. En 1815 la livre est rétablie.

Victor-Emmanuel I fait frapper alors à Turin des monnaies basées sur le système monétaire ancien : celui utilisé avant 1800. Ces nouvelles monnaies sont très mal accueillies par la population, celle-ci s'étant habituée pendant toutes les années d'occupation au système décimal français.



Demi écu de 3 livres

- 1814 -

(monnaie datée 1814 mais certainement frappée en 1815)

Devant cet état de fait, par Lettres-Patentes du 6 août 1816, il autorise la fabrication de nouvelles monnaies basée sur le système décimal, de poids et titre équivalents aux monnaies françaises. On a alors une totale équivalence entre la Livre de Savoie et le Franc de France.



Ecu de 5 livres

- 1817 -

(monnaie appartenant au système décimal)

1 livre = 100 centimes

<b>centime</b>	8000	2000	500	100
<b>livre</b>	80	20	5	1
<b>écu</b>	16	4	1	
<b>pistole</b>	4	1		
<b>quadruple</b>	1			

Les monnaies d'or et d'argent gardent encore les dénominations anciennes d'écu, pistole et quadruple, même si sur les monnaies sont inscrites uniquement les valeurs en livres.



*Pistole de 40 livres*

- 1825 -

(ancienne dénomination)

Ce n'est qu'à partir de 1831, sous Charles-Albert que les dénominations anciennes disparaissent définitivement pour être remplacées par leur valeur en livres. Les pièces de 40 livres et 80 livres sont alors remplacées par des pièces de 50 livres et 100 livres.



*100 livres*

- 1834 -

(nouvelle dénomination)

POIDS DES MONNAIES	
<b>Argent</b>	<b>grammes</b>
25 centimes	1.25
50 centimes	2.50
1 livre	5.00
2 livres	10.00
5 livres	25.00

POIDS DES MONNAIES	
<b>Or</b>	<b>grammes</b>
10 livres	3.22580
20 livres	6.45161
40 livres	12.90322
50 livres	16.12903
80 livres	25.80644
100 livres	32.25806

<b>TITRE DES MONNAIES</b>	<b>Argent</b>	900/1000 <sup>ème</sup>
	<b>Or</b>	900/1000 <sup>ème</sup>

Jusqu'à l'annexion de la Savoie à la France en 1860 le système monétaire n'a alors plus évolué.... □

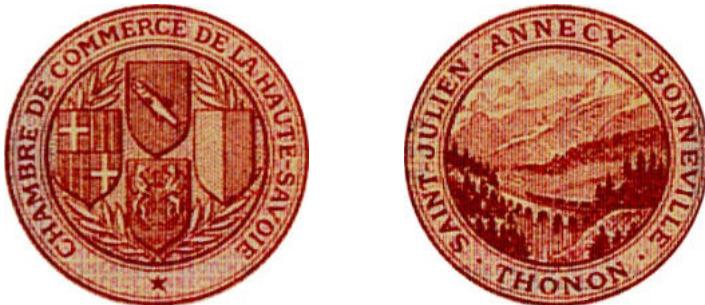
*Jean-Luc BUATHIER*

# • HAUTE-SAVOIE •

## Catalogue des Billets de Nécessité

Lors de la guerre de 14-18, une pénurie de monnaies divisionnaires a obligé de nombreuses Chambres de Commerce dans toute la France à émettre des coupures pour pouvoir assurer le paiement des petits achats et ainsi faciliter les transactions.

**La Chambre de Commerce de Haute-Savoie** située à Annecy a donc émis officiellement des coupures à partir de 1915.



*Chaque coupure porte à gauche en légende circulaire CHAMBRE DE COMMERCE DE LA HAUTE-SAVOIE, au centre du cercle les blasons de la Préfecture et des Sous-Préfectures du Département, et à droite en légende circulaire les noms des villes correspondantes ANNECY – BONNEVILLE – SAINT-JULIEN – THONON, au centre du cercle un train passant sur le viaduc Sainte-Marie à l'entrée de Chamonix. Les billets ont été imprimés par l'imprimerie B. Arnaud de Lyon.*

Cette émission officielle de la Chambre de Commerce n'étant pas suffisante, de nombreux commerçants dans tout le département ont émis, de manière non officielle mais tolérée, leurs propres coupures imprimées sur carton sans aucune valeur en dehors du commerce émetteur.

Le classement est effectué par ville. On retrouve **Annecy** pour les billets de la Chambre de Commerce, **Annemasse**, **Beaumont**, **Bonneville**, **Bons**, **Chamonix**, **Cluses**, **Fillinges**, **Grand-Bornand**, **La Roche**, **Sallanches**, **Samoëns**, **Taninges** et **Viuz-en-Sallaz** pour les billets non officiels.

# **ANNECY**

## **CHAMBRE DE COMMERCE D'ANNECY**

1<sup>ère</sup> émission du 13 août 1915

**001 - □ UN FRANC** – numéro de série 101 à 150

Billets imprimés : 500.000 exemplaires

Dimension : 90 x 50 mm – couleur : noir, rouge et bleu

**avers** :

CHAMBRE DE COMMERCE D'ANNECY  
DÉLIBÉRATION DU 13 AOÛT 1915  
DEVRA  
UN FRANC  
*n° de série et n° du billet*

**revers** : 1<sup>Fr</sup>

CE BILLET ÉCHANGEABLE CONTRE DES  
BILLETS DE LA BANQUE DE FRANCE  
ÊTRE PRÉSENTÉ AU REMBOURSEMENT  
AVANT LE 13 AOÛT 1920  
*signatures du Trésorier et du Président*



*billet 001*



2<sup>ème</sup> émission du 14 mars 1916

**002 - □ UN FRANC – numéro de série 151 à 200**

Billets imprimés : 500.000 exemplaires

Dimension : 90 x 50 mm

Couleur : noir, rouge et bleu

*Si vous possédez ce billet, nous serions heureux de pouvoir en faire une image informatique – pour cela nous contacter au 04 50 34 68 85 – merci d'avance*

**avers** :

CHAMBRE DE COMMERCE D'ANNECY  
DÉLIBÉRATION DU 14 MARS 1916  
DEVRA  
UN FRANC  
*signatures du Trésorier et du Président*

**revers** : 1 Fr.

CE BILLET ÉCHANGEABLE CONTRE DES BILLETS DE LA BANQUE DE FRANCE  
ETRE PRÉSENTÉ AU REMBOURSEMENT  
AVANT LE 15 MARS 1921  
*n° de série et n° du billet*



*billet 002*



*Illustration tirée du fascicule ANNESCI - n° 27*

3<sup>ème</sup> émission du 26 avril 1916

**003 - □ 50 CENTIMES** – numéro de série **301 à 350**

Billets imprimés : 400.000 exemplaires

Dimension : 85 x 45 mm

Couleur : noir, rouge et bleu

*Si vous possédez ce billet, nous serions heureux de pouvoir en faire une image informatique – pour cela nous contacter au 04 50 34 68 85 – merci d'avance*

**avers** :

CHAMBRE DE COMMERCE D'ANNECY  
DÉLIBÉRATION DU 26 AVRIL 1916  
DEVRA  
50 CENTIMES  
*signatures du Trésorier et du Président*  
*n° de série et n° du billet*

**revers** :

0<sup>f</sup>.50  
CE BILLET ÉCHANGEABLE CONTRE DES BILLETS DE LA BANQUE DE FRANCE  
ETRE PRÉSENTÉ AU REMBOURSEMENT  
AVANT LE 27 AVRIL 1921



*billet 003*



*Illustration tirée du fascicule ANNESCI - n° 27*

4<sup>ème</sup> émission du 24 octobre 1917

**004 - □ 50 CENTIMES – 2<sup>ème</sup> série - numéro de série 401 à 450**

Billets imprimés : 400.000 exemplaires

Dimension : 85 x 45 mm

Couleur : noir, rouge et bleu

**avers** :

CHAMBRE DE COMMERCE D'ANNECY  
DÉLIBÉRATION DU 24 OCTOBRE 1917  
DEVRA

50 CENTIMES – R 2<sup>e</sup> Série

*signatures du Trésorier et du Président*  
*n° de série et n° du billet*

**revers** : 0<sup>f</sup>.50

CE BILLET ÉCHANGEABLE CONTRE DES  
BILLETS DE LA BANQUE DE FRANCE  
ETRE PRÉSENTÉ AU REMBOURSEMENT  
AVANT LE 15 MARS 1921



**billet 004**



## **005 - □ UN FRANC – 2ème série - numéro de série 201 à 250**

Billets imprimés : 1.000.000 exemplaires

Dimension : 90 x 50 mm

Couleur : noir, rouge et bleu

### **avers :**

CHAMBRE DE COMMERCE D'ANNECY  
DÉLIBÉRATION DU 24 OCTOBRE 1917  
DEVRA

UN FRANC – R 2<sup>e</sup> Série

*signatures du Trésorier et du Président*

### **revers : 1<sup>Fr</sup>**

CE BILLET ÉCHANGEABLE CONTRE DES  
BILLETS DE LA BANQUE DE FRANCE

ÊTRE PRÉSENTÉ AU REMBOURSEMENT  
AVANT LE 15 MARS 1921

*n° de série et n° du billet*



**billet 005**



5<sup>ème</sup> émission du 10 janvier 1920

**006 - □ 50 CENTIMES – 3<sup>ème</sup> série - numéro de série 451 à 500**

Billets imprimés : 400.000 exemplaires

Dimension : 85 x 45 mm

Couleur : noir, rouge et bleu

**avers** :

CHAMBRE DE COMMERCE D'ANNECY  
DÉLIBÉRATION DU 10 JANVIER 1920  
50 CENTIMES – R 3<sup>e</sup> Série  
PUBLIQUES

*signatures du Trésorier et du Président*  
JANVIER

n° de série et n° du billet

**revers** : 0<sup>f</sup>.50

CE BON DONT LA CONTRE-VALEUR  
EST DÉPOSÉE AU TRÉSOR, SERA  
REMBOURSABLE AUX CAISSES

DE LA HAUTE-SAVOIE AVANT LE 10

1925, SAUF DECISION PROROGÉANTE CE  
DELAI



*billet 006*



*Jean-Luc BUATHIER (à suivre)*

## BOURSES ET SALONS

**22<sup>ème</sup> Salon Cartophile et Numismatique  
BELLEGARDE (01) - Dimanche 23 juillet 2006**

Hôtel de Ville – 9h à 12h30 et 14h à 18h

Organisation : Amicale Numismatique et Cartophile

### Le Courier des Lecteurs

Mr Bernard ROUX nous a fait part d'une variété concernant la pièce de **1 euro d'Italie 2002**, il vient d'en trouver un exemplaire en frappe monnaie.



Depuis l'euro toutes nos monnaies sont réalisées en frappe médaille, alors que nos monnaies en francs étaient réalisées en frappe monnaie (frappe médaille : faire tourner la monnaie de 180° par rapport à un axe vertical le revers doit apparaître à l'endroit).



# Association Numismatique de la Région de Cluses

## Bulletin d'adhésion



Mme     Melle     Mr

Nom .....

Prénom .....

Tél. .....

Adresse Postale .....

CP ..... Ville .....

Adresse Internet .....

### Cotisation

- Adulte - Cotisation annuelle : 16 €
- Jeune ou Etudiant - Cotisation annuelle : 8 €

### Règlement

- chèque bancaire au nom de l'A.N.R.C.
- espèces

à retourner à

**A.N.R.C.**

**B.P. 32**

**74970 MARIGNIER**

**tel: 0 450 346 885**



↳ Réunion chaque 3<sup>ème</sup> vendredi du mois à 18h30